

1 L'analyse préalable de l'offre de formation en cours

1.1 Les acteurs impliqués dans l'analyse

- Qui est chargé de cette analyse au sein de l'équipe présidentielle ?
- Une répartition des rôles intervient-elle au sein de l'équipe présidentielle ?
- Sur quelles bases est décidée cette répartition des rôles ?
- Les personnes chargées de cette analyse sont-elles épaulées par des personnalités qualifiées dans leurs domaines ?
- Ces personnalités qualifiées sont-elles seulement issues de l'établissement ?
- A quel titre et comment sont désignées les personnalités issues de l'établissement ?
- De quels secteurs d'activités proviennent les personnalités extérieures à l'établissement ?
- A quel titre et comment sont désignées les personnalités extérieures à l'établissement ?

1.2 La conduite de la démarche d'analyse de l'existant

1.2.1. Une analyse débouchant sur un bilan de l'offre en cours

- L'analyse de l'offre de formation en cours constitue-t-elle un préalable à la définition d'une offre nouvelle ?
- L'équipe présidentielle a-t-elle pour objectif de publier les conclusions de l'analyse de l'offre de formation en cours ?
- Sur quels critères porte cette analyse ?
- Tous les sujets y sont-ils abordés : l'intérêt professionnel du diplôme, l'employabilité des diplômés, la qualité pédagogique de la formation (évaluée par les étudiants de la formation), le coût de la formation, la notoriété de la formation (évaluée par la profession, un organisme ou un magazine) ?
- L'évaluation de l'insertion professionnelle des étudiants y est-elle abordée ?
- Cette analyse prend-t-elle en compte les différentes typologies des diplômes de l'offre de formation (diplômes généraux, professionnels, de formation initiale, de formation continue, à distance, en apprentissage) ?
- Comporte-t-elle une évaluation de l'offre de formation au regard des objectifs préalablement définis lors du déploiement de l'offre de formation en cours ?
- Ses conclusions sont-elles également utilisées pour définir les axes du prochain contrat quadriennal ?
- Donnent-elles lieu à une lettre de cadrage indiquant les grandes orientations à suivre pour la nouvelle campagne d'habilitation ?
- Cette lettre de cadrage envisage-t-elle la suppression de certaines formations ?



- Sur quels critères sont envisagées ces suppressions : le manque d'attractivité, les résultats, les débouchés, l'évaluation par les étudiants, les coûts ?

1.2.2. Les données et les procédures employées pour l'analyse et l'évaluation de l'existant

- Existe-t-il un recensement de tous les diplômes mis en œuvre par l'université ?
- Que contient-il : la liste des diplômes ? La compilation des maquettes d'habilitation ? D'autres informations : lesquelles ?
- Est-il facilement consultable ? En ligne ?
- Existe-t-il une procédure d'analyse comparative des coûts des différentes formations (coût théorique, coût de la charge d'enseignement réelle, nombre d'étudiants inscrits, nombre d'étudiants diplômés, taxe d'apprentissage versée, potentiel d'encadrement, part des intervenants professionnels, heures complémentaires nécessaires) ?
- Cette procédure permet-elle une comparaison par niveau de diplômes (Licences, Masters professionnels, Masters recherche, Licences professionnelles) ?
- Les pourcentages d'étudiants insérés dans la vie professionnelle après l'obtention des diplômes en fin de parcours et au bout d'un temps donné sont-ils connus pour toutes les formations et utilisés ?
- Quelle est la périodicité de cette évaluation de l'insertion professionnelle ?
- Quel est le nombre de formations ouvertes à l'apprentissage ?
- Quel est le nombre de formations dispensées en formation continue ?
- Quel est le nombre de diplômes enseignés à distance ?
- Quel est le nombre d'UE enseignées à distance ?
- Combien de DU sont recensés dans l'offre existante ?
- A quels niveaux - L, M, D - se situent respectivement ces formations ?
- Quelle est la proportion de DU dans l'offre globale de formation ?

1.2.3. Les outils, dispositifs et services contribuant à l'analyse et à l'évaluation de l'existant

- La cellule de pilotage contribue-t-elle à la fourniture des données nécessaires à l'analyse ?
- Sinon, qui se charge de fournir ces éléments d'information ?
- Quels sont les dispositifs d'évaluation de l'insertion professionnelle dont dispose l'établissement ?

- L'évaluation concerne-t-elle tous les diplômes ou quelques diplômes ? Lesquels ?
- Disposez-vous d'un observatoire propre ou s'agit-il d'une structure régionale ?
- Des suivis de cohortes sont-ils effectués ?
- Quelles typologies de formation font l'objet de ce suivi de cohortes ?
- Quelles sont les raisons de ce choix ?
- Disposez-vous d'un conseil de perfectionnement ? Est-il mis à contribution pour l'analyse et l'évaluation de l'offre de formation ?
- Procédez-vous à des enquêtes de notoriété ?
- Par quel(s) moyen(s) ?

1.3 La chronologie de l'analyse et de l'évaluation de l'offre

- A quelles occasions et à quelles fréquences se déroulent l'analyse et l'évaluation de l'offre de formation en cours ?
- A l'issue de chaque année universitaire ?
- Tous les deux ans, à mi-contrat ?
- A l'issue de chaque contrat quadriennal ?
- A chaque renouvellement partiel de l'offre de formation et préalablement à celle-ci ?
- A la faveur d'une évaluation par l'AERES ?
- A chaque renouvellement de l'offre de formation ?
- L'analyse est-elle effectuée dans des délais permettant sa prise en compte dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement ?
- De quelle façon ?